



Sous embargo jusqu'au 26 avril 2024 à 12h

Une consommation d'espace pour l'habitat principalement due à la croissance démographique



La consommation d'espace pour l'habitat, c'est quoi ?

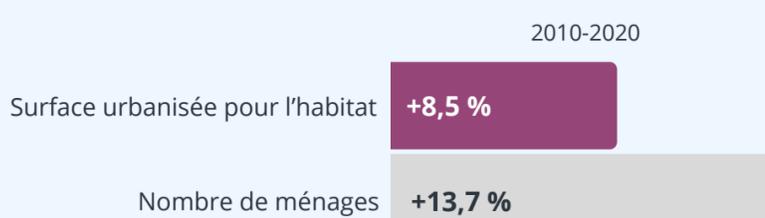
Il s'agit de la création ou de l'extension effective d'espaces urbanisés. Cette consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers intègre les surfaces cadastrales consacrées à l'habitat : les bâtiments, les voies d'accès, les parkings et les espaces verts.

Une consommation d'espace pour l'habitat tirée par de forts besoins en logements

- En 10 ans, 27 000 ha consommés en Occitanie, dont 71 % pour l'habitat



- L'espace consommé pour l'habitat progresse moins rapidement que le nombre de ménages en Occitanie



- L'espace consommé pour l'habitat se concentre dans les couronnes urbaines



L'étalement urbain autour des deux métropoles de Toulouse et de Montpellier est particulièrement fort

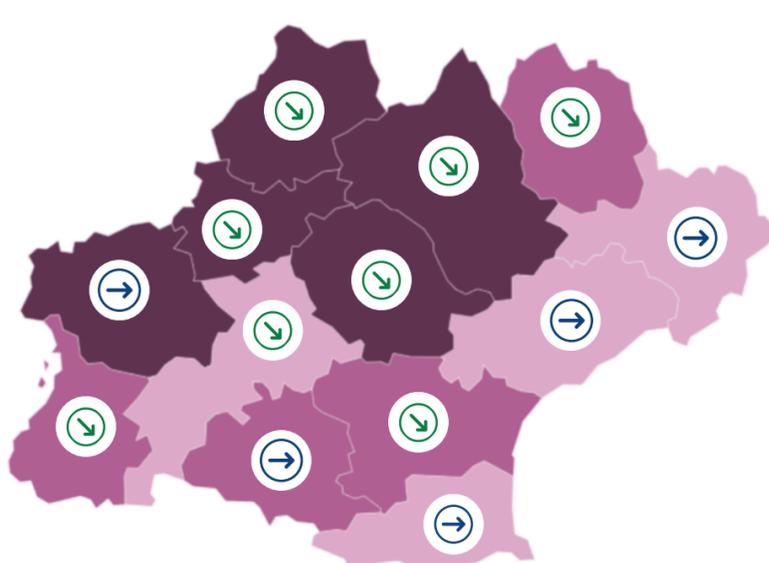
Une consommation d'espace pour l'habitat en baisse pour les nouveaux logements dans la majorité des départements d'Occitanie

Tendance

période 2016-20 / période 2011-15

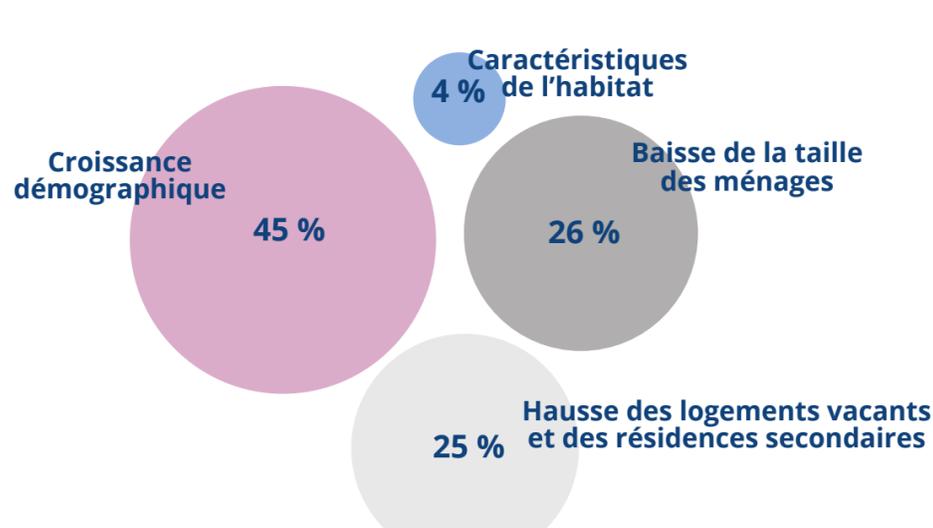
- ↓ Forte baisse
- Relative stabilité

Consommation d'espace en m² par logement supplémentaire sur la période 2011-20



Une consommation d'espace pour l'habitat principalement liée aux évolutions démographiques

Contributions à l'évolution de la consommation d'espace pour l'habitat entre 2009 et 2019



Une consommation d'espace pour l'habitat plus faible dans les zones déjà denses

Consommation d'espace par logement en moyenne en Occitanie



Densification de l'habitat dans les deux métropoles de la région

Consommation d'espace par logement en moyenne entre 2010 et 2020



Sources : Cerema, portail de l'artificialisation des sols, fichiers fonciers de 2009 à 2020 ; Insee, recensements de la population 2009, 2010, 2019 et 2020; fichier démographique sur les logements et les individus 2019.

Pour en savoir plus :

« Une consommation d'espace pour l'habitat principalement due à la croissance démographique », Insee Analyses Occitanie n° 150, avril 2024.